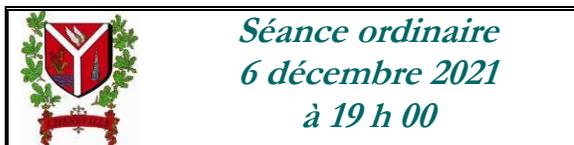


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 6 décembre 2021, à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Maxime Proulx Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h devant 2 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-12-235**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2021-12-236**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 25 novembre 2021**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 15 et du 25 novembre 2021;

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux des séances du 15 et du 25 novembre 2021 tel que rédigés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. RAPPORT DES RES RESPONSABLES DE DOSSIERS**

**Gaétan Labelle siège n° 1**

*Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

**Danielle Meunier siège n° 2**

*Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité*

**Alexandre Lafleur siège n° 3**

*Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité*

Le conseiller fait mention que des nouveaux membres du CCU se sont ajoutés au comité. Il y a également d'autres personnes qui ont déposés une demande pour en faire partie : ils sont présentement sur une liste d'attente. Le grand nombre de gens intéressés démontrent, selon lui, que les citoyens désirent s'impliquer, ce qu'il salue et remercie.

**Maryse Gougeon siège n° 4**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

La conseillère annonce l'activité de Noël qui aura lieu le dimanche 12 décembre prochain de 11h à 14h.

Elle mentionne que, dans le passé, il y avait le *Noël des enfants*, lequel était organisé par le *Comité des Sports et des Loisirs de Chénéville Inc.* Cet organisme, indépendant de la municipalité, a décidé de ne pas organiser l'événement cette année, considérant les nombreuses mesures à mettre en place en lien avec la pandémie. Le conseil municipal, désirant mettre de la joie dans la vie de ses citoyens à l'approche de Noël, a invité le Père Noël et la Mère Noël afin que les enfants puissent venir recevoir de petites surprises et se prendre en photo avec eux dans le décor hivernal aménagé devant l'église. Il visitera aussi les 2 résidences de personnes âgées de la municipalité.

**Sylvie Potvin siège n° 5**

*Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Yves Laurendeau siège n° 6**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

**4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de novembre 2021.

**5. DOSSIERS À TRAITER**

**5.1. DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus ci-après mentionnés sont déposées conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui stipule que chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, tout membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration de ses intérêts pécuniaires :

Monsieur le maire, Maxime Proulx Cadieux  
Monsieur le conseiller au siège 1, Gaétan Labelle  
Madame la conseillère au siège 2, Danielle Meunier  
Monsieur le conseiller au siège 3, Alexandre Lafleur  
Madame la conseillère au siège 4, Maryse Gougeon  
Madame la conseillère au siège 5, Sylvie Potvin  
Monsieur le conseiller au siège 6, Yves Laurendeau

**5.2. 2021-12-237**

**Changement de représentant auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais**

**ATTENDU QUE** le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme la conseillère madame Maryse Gougeon comme représentante auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais;

**QUE,**

Cette résolution abroge la résolution #2021-11-217 et toutes autres résolutions en lien avec la nomination d'un représentant auprès de Biblio-Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.3. 2021-12-238**

**Demande au ministère des Transports – Évaluation pour réduction de la vitesse à l'entrée du village (route 315)**

**ATTENDU QU'** il y a beaucoup de véhicules qui passent dans le village puisqu'il relie notre municipalité et celles voisines;

**ATTENDU QUE** la route 315 (rue Albert-Ferland) est sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ);

**ATTENDU QUE** malgré la vitesse de 50 km à l'entrée du village, les véhicules ne ralentissent pas suffisamment lorsqu'ils arrivent dans le village;

**ATTENDU QUE** les véhicules circulent aussi très vite sur le tronçon de la route 315 Est, entre la montée Dinel et la montée Racicot;

**ATTENDU QUE** des citoyens ont fait part au conseil de leurs inquiétudes face à cette situation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au ministère des Transports d'évaluer la situation afin de vérifier si la vitesse doit être réduite sur la route 315, avant d'entrer dans le village en arrivant de Namur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. 2021-12-239**

**Renouvellement du forfait téléphonique 2022 – Dufresne Hébert Comeau Avocats**

**ATTENDU QUE** notre forfait téléphonique avec Me Soucy de chez Dufresne Hébert Comeau, Avocats, arrive à échéance le 31 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** le renouvellement pour 2022 est au même montant que l'année dernière, soit 400.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le renouvellement au montant de 459,90 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-12000-412.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. 2021-12-240**

**Autorisation de paiement facture - Servitech – Tenue à jour du rôle d'évaluation et maintien d'inventaire**

**ATTENDU** la réception de la facture #40052 pour la tenue à jour du rôle d'évaluation et le maintien d'inventaire, au montant de 6 828.68 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture précitée pour un montant de 7 851.27 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-15000-417.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6. 2021-12-241**

**Renouvellement – Gestion des services informatiques - Internet Papineau**

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'assurer la maintenance des postes informatiques de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** Internet Papineau propose de renouveler notre entente de services pour la gestion de notre parc informatique, ce qui inclut la maintenance et la mise à jour des logiciels, la résolution de problèmes à distance, la personnalisation des postes, l'assistance aux problèmes d'impression et plus au montant de 1 860.00 \$ par année, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte l'offre de services d'Internet Papineau pour un montant de 2 138,54 \$ annuellement, incluant les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit appliquée aux comptes # 02-13000-414, 02-61000-414, 02-11000-414 et 02-70230-414.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.7. 2021-12-242

**Renouvellement d'abat poussière avec Multi Routes Inc. pour 2022**

**ATTENDU QUE** Multi Routes nous propose de renouveler notre commande d'abat poussière (chlorure de calcium 35% liquide) pour l'été 2022 au taux de 0.313 \$ le litre, incluant le transport et l'épandage, pour un montant de 9 546.50 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de 30 500 litres d'abat poussière pour un total de 10 976.09 \$ taxes incluses.

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte #02-32001-523.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.8. 2021-12-243

**Présentation et avis de motion des règlements applicables par la Sûreté du Québec (SQ)**

**ATTENDU QUE** les règlements applicables par la Sûreté du Québec (SQ) sur le stationnement, sur la Paix et l'ordre, sur les nuisances, sur le colportage, sur les animaux, sur l'utilisation de l'eau et sur les alarmes ont été étudiés par un comité de la MRC;

**ATTENDU QUE** le comité en charge de leur étude nous recommande de nouveaux règlements à adopter;

**ATTENDU QUE** des projets des règlements sont présentés séance tenante;

**ATTENDU QUE** les règlements établissent les modalités relatives à chacun des sujets de même que les pénalités s'y rattachant;

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par monsieur Alexandre Lafleur que lors d'une séance ultérieure, les règlements de SQ seront adoptés.

5.9. 2021-12-244

**Dépôt de la liste des immeubles devant être vendus en ventes pour taxes en 2022**

**ATTENDU QUE** la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 3 décembre 2021 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

**QUE,**

Ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que la directrice générale, madame Krystelle Dagenais soit et est enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté

(MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité de Chénéville dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.10. 2021-12-245**

**Facturation PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications 2022**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation de PG Solutions pour le contrat d'entretien et soutien des applications d'AccèsCité, incluant le droit d'utilisation annuel et la mise à jour des différentes fonctionnalités pour 2022;

**ATTENDU QUE** la facturation se divise en 4 factures, une de 7 393.00 \$, une de 5 988.00 \$, une de 1 051.00\$ et une de 1 436.00 \$, pour un montant de 15 868.00 \$, plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 18 244.23 \$ taxes incluses;

**QUE,**

La dépense soit affectée aux comptes # 02-13000-414 et 02-61000-414.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

**C-001 Demandes pour le défi Gatineau-Tremblant 2022**

**2021-12-246**

**Demande de passage pour le défi Gatineau-Tremblant 2022**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la dixième édition de l'événement «Défi Gatineau-Tremblant», nous devons autoriser une demande de permis d'événements au Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2022;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le responsable de l'événement «Défi Gatineau-Tremblant» à faire une demande de permis d'événements spéciaux au MTQ afin de circuler à vélo sur notre territoire pour l'édition 2022 qui se déroulera les 4 et 5 juin 2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2021-12-247

**Demande de gratuité de salle pour le défi Gatineau-Tremblant**

**ATTENDU QUE** l'évènement « le Défi Gatineau-Tremblant » sera de passage sur notre territoire les 4 et 5 juin 2022 pour sa dixième édition;

**ATTENDU QUE** cet évènement servira à amasser des fonds pour que l'équipe Les rouleurs des Casino participe aux 1000 km du Grand Défi Pierre Lavoie;

**ATTENDU QUE** lors du passage des cyclistes sur notre territoire, ceux-ci auront besoin d'un endroit pour diner;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault gratuitement les 4 et 5 juin 2022 à l'organisation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-002 Demande de prêt de salle gratuite et de soutien pour activité de tennis de table (ping-pong)**

2021-12-248

**Demande de prêt de salle gratuite et de soutien pour activité de tennis de table (ping-pong)**

**Madame Danielle Meunier se retire sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.**

**ATTENDUE QUE** monsieur Yves Plourde, résident de la municipalité, désire organiser une activité de tennis de table ;

**ATTENDU QUE** monsieur Plourde demande la permission d'installer 2 tables ping-pong, en plus de celle appartenant à la municipalité, dans la salle du haut du Centre St-Félix-de-Valois, afin d'y jouer;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut du Centre St-Félix-de-Valois gratuitement pour la tenue de l'activité de tennis de table (ping-pong);

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse l'achat de matériel (raquettes, balles et autres) pour l'activité de tennis de table (ping-pong);

**QUE,**

La dépense soit facturée au compte # 02-70120-726.

**ADOPTÉE**

**C-003 Demande de contribution financière – Frigo Quiroule**

2021-12-249

**Demande de contribution financière – Frigo Quiroule**

**ATTENDU QUE** l'Alliance Alimentaire Papineau, avec son service de popote roulante Frigo Quiroule, dessert toute la population de la MRC de Papineau, particulièrement les aînés;

**ATTENDU QUE** le service de l'organisme permet aux personnes âgées de rester plus longtemps à leur domicile;

**ATTENDU QUE** l'organisme demande le soutien financier de la municipalité, au prorata de la population, pour l'appuyer dans ses actions;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte de contribuer financièrement à l'organisme Frigo Quiroule à raison de 240,00 \$;

**QUE,**

La dépense soit affectée au compte # 02-70290-970.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-004 Demande d'entreposage d'équipements – Ski à l'école**

2021-12-250

**Demande d'entreposage d'équipements – Ski à l'école**

**ATTENDU QUE** l'organisme Ski à l'école offre des séances d'initiation au ski de fond dans les écoles de la région, notamment à l'école Adrien-Guillaume de Chénéville;

**ATTENDU QUE** l'organisme demande un local dans notre municipalité pour entreposer ses équipements, puisque 2 employés/bénévoles de l'organisme habitent la municipalité, ce qui faciliterait donc leurs activités;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville prête un espace dans le Centre St-Félix-de-Valois pour l'entreposage d'équipements pour Ski à l'école.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-005 Dépôt des rapports d'audit de la CMQ – Adoption du budget et adoption du PTI**

Le conseil reçoit le dépôt des rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec (CMQ) concernant l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI).

7. **VARIA**

8. **ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

**2021-12-251**

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro # 11 916 à # 11 952 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/10/2021 et dont le total se chiffre à **94 697.93 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **23 150.99 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **117 848.92 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. **ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

**2021-12-252**

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de novembre 2021 au montant total de **28 197.26 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. **PAROLE AU PUBLIC**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2021-12-253**

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19 h 25.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Maxime Proulx Cadieux, Maire

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Maxime Proulx Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.